

Du lundi 13 octobre 2025 à 9h au vendredi 14 novembre 2025 à 17h

# ENQUÊTE PUBLIQUE PLUi-H

Plan Local d'urbanisme intercommunal - Habitat  
Communauté de communes Rhône Crussol



Pendant toute la durée de l'enquête publique et quel que soit son lieu de résidence, chacun est invité à prendre connaissance du projet mais aussi à formuler ses observations et propositions, avant approbation finale du PLUi-H Rhône Crussol.

## • Où consulter les documents du PLUi-H ?

Dans chacune des 13 communes  
aux heures d'ouverture des mairies

- Sur un poste informatique dédié

- Sur support papier concernant les documents suivants :

Dossier comprenant les pièces administratives • PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) • POA (Programme d'Orientations et d'Actions) • OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) • Règlement écrit • Règlement graphique.

7 jours sur 7 et 24h sur 24

- Sur support dématérialisé



Au siège de la Communauté  
de communes Rhône Crussol

- Sur un poste informatique dédié

- Sur support papier

## • Comment faire part d'observations et propositions ?

7 jours sur 7 et 24h sur 24

- Par voie postale à l'adresse suivante :

M. le président de la commission d'enquête publique,  
Projet de PLUiH de Rhône Crussol,  
Communauté de communes Rhône Crussol  
1278 rue Henri Dunant, CS 20249,  
07502 Guilherand-Granges Cedex

- Par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-6546@registre-dematerialise.fr

- Sur le registre dématérialisé



Au siège de la Communauté  
de communes Rhône Crussol.

Dans chacune des 13 communes  
aux heures d'ouverture des mairies

- Sur les registres papiers ouverts  
à cet effet

- Au cours des permanences  
du commissaire enquêteur